

Mémoire présenté au gouvernement du Québec Consultation prébudgétaire 2024-2025

Le 2 février 2024

Pour renseignements

Mine Raglan, une société Glencore

Amélie Rouleau, directrice Affaires publiques,
Communications et Engagement avec les
communautés

amelie.rouleau@glencore.ca

Canadian Royalties Inc

Stéphane Twigg, directeur Environnement

stephane.twigg@canadianroyalties.com

Métaux Torngat

Christine Burow, directrice du marketing

christine.burow@torngatmetals.com



Table des matières

Sommaire exécutif	3
Description et localisation de nos entreprises	4
_____ Mine Raglan, une société Glencore	4
_____ Canadian Royalties Inc.	4
_____ Métaux Torngat	4
Défis énergétiques spécifiques au Nunavik	4
_____ Mine Raglan	5
_____ Canadian Royalties Inc.	5
Incitatifs aux investissements dans le Nord du Québec	6

Sommaire exécutif

Mine Raglan, une compagnie Glencore, Canadian Royalties Inc et Torngat Metals sont heureuses de participer aux consultations prébudgétaires 2024-2025 du gouvernement du Québec afin de contribuer à l'établissement du prochain budget de la Coalition Avenir Québec. Dans l'objectif commun de favoriser une économie québécoise rigoureuse face aux fluctuations des marchés internationaux, ces entreprises aimeraient porter quelques éléments à l'attention du ministère des Finances au sujet de la réglementation actuelle afin de maintenir la compétitivité des mines en production et de favoriser le développement de nouvelles mines, particulièrement au Nunavik et dans le Nord-du-Québec.

Mine Raglan est un producteur important de nickel à faible intensité de gaz à effet de serre. En effet, Raglan produit un nickel parmi les plus sobre en gaz à effet de serre au monde grâce aux particularités du minerai mais aussi grâce à l'efficacité des installations de fonte et d'affinage de Glencore. La mine produit également des quantités importantes de cuivre et de cobalt qui sont également des métaux critiques et stratégiques.

Canadian Royalties Inc. (CRI) est une société minière privée basée à Montréal et qui exploite une mine de cuivre et de nickel au Nunavik (province de Québec), sous le nom du Projet Nunavik Nickel (PNNi).

La compagnie Métaux Torngat est une société canadienne privée, dont le siège social est situé à Montréal. Le projet d'éléments de terres rares de Strange Lake à Nunavik, Québec, est entièrement financé pour une étude de faisabilité bancaire (BFS), appuyé par 50 millions de dollars américains de son partenaire stratégique Cerberus Capital.

Les activités de ces entreprises se déroulent au Nunavik, dans le Grand Nord du Québec. Cet emplacement géographique, loin des réseaux de distribution d'électricité d'Hydro-Québec et de gaz naturel, exige que qu'elles produisent leur électricité à partir de combustibles fossiles. L'opération d'une mine en milieu isolé représente des coûts jusqu'à 2,5 fois plus élevés qu'au sud du Québec. Afin de favoriser les investissements dans cette région de la province, et de mieux refléter les coûts liés aux opérations loin des grands centres, **ces trois entreprises recommandent au gouvernement du Québec de bonifier le taux applicable du nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement, en le faisant passer de 20% à 40% pour le Nunavik.** Le taux pour le *Crédit d'impôt relatif aux ressources*, quant à lui, est déjà majoré pour les activités dans le *Grand Nord* ou le *Moyen Nord*. Toutefois, cette majoration n'est pas proportionnelle au surcoût que les sociétés doivent assumer lorsqu'elles réalisent des travaux d'exploration dans ces régions. Pour mieux refléter ce surcoût, **ces trois entreprises recommandent d'augmenter la majoration applicable aux activités dans le Grand Nord ou le Moyen Nord pour le Crédit d'impôt relatif aux ressources, à 56 % pour une société d'exploration non exploitante et à 24 % pour une société d'exploration exploitante.** Ceci aura pour effet de stimuler davantage l'exploration pour les minéraux critiques et stratégiques dans ces régions.

En ce qui concerne les incitatifs à la décarbonation, la réalité des entreprises n'ayant pas accès aux réseaux de distribution d'électricité est unique. L'ampleur des coûts associés à leur décarbonation est significativement plus élevée que les entreprises desservies par les réseaux de distribution. Afin de susciter les investissements dans un tel contexte, et de propulser leur décarbonation, **ces trois entreprises recommandent de doubler les limites d'assistance et les maximums d'aide admissibles des programmes liés à la décarbonation, tel que EcoPerformance volets Grand Projet et Implantation afin de s'adapter aux particularités d'une opération en milieu isolé, hors du réseau de distribution d'Hydro-Québec.** Cette mesure aura pour effet de rendre plus attrayants les investissements pour poursuivre la décarbonation des opérations industrielles en milieu isolé.

Description et localisation de nos entreprises

Mine Raglan, une société Glencore

Mine Raglan fait partie de Glencore, l'un des principaux groupes miniers mondiaux. En activité depuis 1997, Mine Raglan exploite trois mines souterraines figurant parmi les mines de métaux de base les plus riches au monde. Nos 1 420 employés se dévouent à l'extraction du nickel, un métal de base qui jouit d'une importance stratégique croissante dans le développement de l'électrification des transports, des téléphones intelligents, des énergies renouvelables, du stockage d'énergie, des infrastructures (acier inoxydable) et bien plus. Nos installations minières sont situées au Nunavik, à la hauteur du 62e parallèle, à plus de 1 800 km de Montréal.

Nos installations sont uniques : nous opérons un site industriel ainsi qu'une municipalité à part entière (ex. : une source d'approvisionnement en eau douce, des réservoirs à combustible, une usine de traitement des eaux, une centrale énergétique, deux éoliennes de 3 MW chacune avec technologies de stockage d'énergie, un aéroport, un port de mer en eau profonde, etc.). Notre complexe d'hébergement loge près de 900 travailleurs en permanence. C'est un milieu de travail, mais aussi une deuxième demeure pour nos travailleurs qui y passent environ 50 % de leur temps étant sur des horaires de rotation (Fly-in/Fly-out).

Canadian Royalties Inc.

La compagnie Canadian Royalties Inc. (CRI) est une société d'exploitation minière dont le siège social est situé à Montréal. Le projet Nunavik Nickel (PNNi) est situé à environ 80 km à l'ouest de Kangiqsujuaq et 140 km au sud-est de Salluit. En 2008, elle a obtenu les permis et autorisation pour débiter l'établissement d'un complexe minier autonome au Nunavik.

La phase de production du Projet a débuté en février 2013 et compte sur un concentrateur d'une capacité de 4 500 tonnes par jour, alimenté par divers gisements. CRI permet à plus de 1 000 personnes de travailler pour ses opérations, dont 600 employés directs et 400 sous-traitants. C'est en moyenne 400 personnes qui vivent et travaillent en rotation constante sur le site du Projet, que ce soit au camp EXPO ou au camp de Baie Déception, le tout sur un mode de rotation dit «Fly-in/Fly-out». Nous avons également une trentaine d'employés basés à notre siège social de Montréal.

Actuellement, le PNNi est autorisé pour l'exploitation et le traitement de six gisements polymétalliques dont les principaux métaux d'intérêt sont le nickel et le cuivre, soit les gisements Mesamax, Expo, Méquillon, Allammaq, Ivakkak et Puimajuq. La mine Allammaq est située sous-terre alors que les autres mines sont des fosses à ciel ouvert.

Métaux Torngat

La compagnie Métaux Torngat est une société canadienne privée, dont le siège social est situé à Montréal. Le projet d'éléments de terres rares de Strange Lake à Nunavik, Québec, est entièrement financé pour une étude de faisabilité bancaire (BFS), appuyé par 50 millions de dollars américains de notre partenaire stratégique Cerberus Capital. Avec nos partenaires techniques de premier plan et de solides ambitions en matière d'ESG-indigène et d'autochtonie, Torngat Metals est positionné comme un atout stratégique pour l'Amérique du Nord.

Défis énergétiques spécifiques au Nunavik

Par leur emplacement géographique et le fait que les mines ne sont pas reliées au réseau de distribution d'Hydro-Québec, les entreprises minières du Nunavik doivent combler de façon autonome leurs besoins énergétiques en produisant leur propre électricité, notamment à partir de génératrices au diésel. Cet enjeu n'est pas exclusif aux entreprises minières; il concerne également les quatorze communautés inuites et les entreprises qui s'établissent actuellement ou qui s'implanteront éventuellement dans le Nord-du-Québec. Pour subvenir aux besoins énergétiques des opérations, le diésel est transporté à partir du sud de la province, notamment par brise-glace. Le diésel est utilisé pour produire l'électricité, l'énergie thermique et alimenter les flottes de véhicules.

Mine Raglan

Mine Raglan est assujettie au Règlement sur le système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre (RSPÉDE) en tant que grand émetteur afin de couvrir les émissions de GES produites par nos équipements de combustion fixe, nos émissions de procédés industriels et nos émissions dites « autres ». Cela représente environ 80 % des émissions totales de Mine Raglan, dont la majorité découle de la production d'électricité et de chaleur.

Mine Raglan travaille continuellement à trouver des solutions pour améliorer son efficacité énergétique en identifiant des projets qui permettront de réduire notre consommation électrique. Depuis 2010, nous avons réduit nos émissions de GES de plus de 30 %. Nous avons notamment construit deux éoliennes de 3 MW chacune à notre site minier au cours des dernières années; l'une en 2014 et l'autre en 2018. Toutes deux jumelées à des technologies de stockage d'énergie, ces prototypes représentent la toute première utilisation de l'éolien couplé au stockage d'énergie dans le Grand Nord québécois. Ensemble, les deux éoliennes produisent 10 % de notre consommation énergétique annuelle totale, représentant une économie annuelle d'environ 4,4 millions de litres de diesel dans un des écosystèmes les plus fragiles au monde. Cela représente une réduction de nos émissions de GES d'environ 12 000 tonnes, soit l'équivalent du retrait de 2 700 véhicules du réseau routier.

Mine Raglan effectue présentement des études pour poursuivre la décarbonation de sa production d'électricité. Un des constats de ces études est que les différents concepts sont très onéreux en raison de l'isolement géographique du site, mais aussi car il est difficile d'intégrer l'énergie renouvelable dans notre petit réseau de distribution. Pour rendre le projet attrayant aux yeux des investisseurs et partenaires commerciaux, il est primordial que le programme gouvernemental d'incitatifs soit adapté à la réalité d'une opération industrielle au Nunavik.

Le projet de décarbonation s'inscrit dans une initiative de recherche et développement par lequel Mine Raglan désire améliorer son bilan environnemental et paver la voie afin que le modèle testé puisse être répliqué dans les communautés du Nunavik – qui sont elles aussi dépendantes du diesel pour s'alimenter en électricité –, et ce, sans avoir à assumer les risques financiers importants que Mine Raglan a supporté.

D'ailleurs, le projet de décarbonation de Mine Raglan a déjà le potentiel de susciter un effet d'enchaînement dans l'ensemble du Nord québécois, comme en témoigne l'initiative conjointe de la Société Makivik et de la Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec lancée en 2017¹.

Canadian Royalties Inc.

Dans un souci de participer à la lutte aux changements climatiques et de limiter les impacts du Projet Nunavik Nickel (PNNi) quant à ces derniers, Canadian Royalties inc. (CRI) met en œuvre des actions qui permettront de limiter ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Le PNNi, par son contexte en milieu nordique isolé, n'est pas relié à un réseau électrique. CRI produit l'électricité nécessaire aux opérations à partir de génératrices au diesel et comble aussi l'ensemble des besoins énergétiques du projet par la combustion du diesel. Ainsi, le plan d'atténuation des GES du PNNi repose essentiellement sur l'accroissement de l'efficacité énergétique pour limiter la consommation de diesel et son remplacement par des énergies à plus faibles émissions lorsque possible.

À cet effet, CRI a établi plusieurs mesures d'évitement et de réduction des GES. Trois importants projets de réduction des GES, pour lesquels des cibles ont pu être quantifiées, prendront place en 2024 – 2025. Ils sont décrits dans le tableau suivant.

¹ Nunatsiaq News, Nunavik organizations launch new green power corporation, 21 février 2017, http://www.nunatsiaqonline.ca/stories/article/65674nunavik_organizations_launch_new_green_power_corp/

Tableau 1 : Projets de réduction des GES – Canadian Royalties Inc.

SITES	TITRE DU PROJET	CIBLES D'ÉCONOMIE DE DIESEL ET D'ÉMISSIONS DE GES ASSOCIÉES (ML/AN) / (TONNES CO ₂ /AN)	COÛT D'IMPLANTATION (\$)	ÉCHÉANCE POUR LA MISE EN SERVICE
COMPLEXE INDUSTRIEL EXPO ET EXPLOITATION SOUTERRAINE DU GISEMENT EXPO ¹	Exploitation de deux éoliennes de 3 MW chacune	3 570 10 350	30 000 000	Décembre 2025
	Implantation des stockages énergétique et du système Synapse	3 025 8 770	10 000 000	Décembre 2024
MÉQUILLON ET IVAKKAK ²	Implantation de stockages énergétique	2 675 7 756	16 000 000	3 ^{ème} trimestre 2025
	TOTAL	9 270 26 876	56 000 000	

Incitatifs aux investissements dans le Nord du Québec

Afin de continuer à attirer les investissements dans le Nord du Québec, il est nécessaire que les incitatifs tiennent compte de la réalité unique de cette région. En effet, pour développer et opérer une mine dans une région éloignée telle que le Nunavik, le Nord-du-Québec et la Côte-Nord, les coûts peuvent être jusqu'à 2,5 fois plus élevés que les projets miniers comparables situés au sud du Québec².

Or, les incitatifs actuels ne tiennent pas compte de cette réalité, ce qui pénalise ces régions et les rend moins attrayantes aux investissements. Par exemple, le taux applicable du nouveau *congé fiscal pour grands projets d'investissement* ne tient pas compte de ces inégalités géographiques. En le doublant pour les régions éloignées, elles deviendraient davantage attrayantes aux yeux des investisseurs. Ainsi, pour mieux refléter la réalité, le taux applicable pour la région du Nunavik devrait passer de 20% à 40%.

Par ailleurs, le taux pour le *Crédit d'impôt relatif aux ressources* est déjà majoré pour les activités dans le *Grand Nord* ou le *Moyen Nord*. Toutefois, cette majoration n'est pas proportionnelle au surcoût que les sociétés doivent assumer lorsqu'elles réalisent des travaux d'exploration dans ces régions. Le taux applicable pour une société non exploitante, à 28 %, est majoré à 38,75 % alors qu'il devrait être majoré à 56 % pour être proportionnel au surcoût réel. Pour une société exploitante, le taux applicable de 12 % est majoré à 18,75 %, alors qu'une majoration à 24 % représenterait mieux le surcoût absorbé par la société.

Les programmes liés à la décarbonation tels que les programmes *EcoPerformance* ont des limites d'assistance par tonne de gaz à effet de serre évitée et par projet déterminées sans égard à la situation géographique. Or, les entreprises industrielles en milieu isolé sont pénalisées à trois égards par cette absence de considération :

- Elles n'ont pas accès au réseau de distribution d'Hydro-Québec. Par conséquent, elles doivent produire leur propre énergie à un coût très élevé et n'ont pas accès aux mesures d'aide à la décarbonation offerte par Hydro-Québec;
- Les mesures d'aide à la décarbonation ne sont pas adaptées à leur particularité;
- Conséquemment, ces régions sont moins attractives pour les investisseurs.

² Étude sur les coûts en milieu en milieu éloigné

Levelling the Playing Field : Supporting Mineral Exploration and Mining in Remote and Northern Canada, The Mining Association of Canada, 2015,

<https://mining.ca/resources/reports/levelling-the-playing-field/>

Ces limites d'assistance devraient être doublées pour les entreprises opérant en milieu isolé. Elles seraient ainsi augmentées comme suit:

- **EcoPerformance Volet Implantation Standard**
 - Maximum par demande passerait de 5 M\$ à 10 M\$
 - Maximum par site par année passerait de 10 M\$ à 20 M\$
 - Les limites d'aide par tonne de CO₂e évité passeraient de 50 \$ et 60 \$ à 100 \$ et 120 \$
- **EcoPerformance Volet Implantation de grands projets industriels**
 - Maximum par demande et par site passeraient de 40 M\$ à 80 M\$
 - La limite d'aide par tonne de CO₂e évitée passerait de 100 \$ à 200 \$

Ainsi, concernant les incitatifs aux investissements dans le Nord du Québec, nous recommandons au gouvernement du Québec :

1. De bonifier le taux applicable du nouveau *congé fiscal pour grands projets d'investissement*, en augmentant le taux à 40% pour le Nunavik.
2. D'augmenter la majoration applicable aux activités dans le *Grand Nord* ou le *Moyen Nord* pour le *Crédit d'impôt relatif aux ressources*, à 56 % pour une société d'exploration non exploitante et à 24 % pour une société d'exploration exploitante.
3. De doubler les limites d'assistance et les maximums d'aide admissibles des programmes liés à la décarbonation, tel que *EcoPerformance volets Grand Projet et Implantation* afin de s'adapter aux particularités d'une opération en milieu isolé, hors du réseau de distribution d'Hydro-Québec.